

**TARIFS APPLICABLES AU 1er SEPTEMBRE 2025**

Commission des Finances du 20/05/2025  
Conseil Municipal du 04/06/2025

<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs 2023/2024 sept-août</b>	<b>Tarifs 2024/2025 sept-août</b>	<b>Tarifs 2025/2026 sept-août</b>
<b>TARIFS DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>			
<b>Vente ambulante exceptionnelle ou animations diverses non sédentaire (hors marché).....</b>			
Camion, barnum, étal, autres.....			
Limité à 20 m <sup>2</sup> .....			
- Forfait journalier.....	7,73	7,73	7,73
- Forfait 2 jours consécutifs.....	11,33	11,33	11,33
- Forfait 3 jours consécutifs.....	14,42	14,42	14,42
- Jour supplémentaire au delà de 3 jours	4,74	4,74	4,74
<b>Par jour d'occupation et dans la limite de 3 jours consécutifs :.....</b>			
- Majoration pour occupation d'une place de stationnement ODP - 12 m <sup>2</sup> .....	11,33	11,33	11,33
<b>Occupation permanente.....</b>			
Objets publicitaires, porte menus, rôti soires, étalage, bacs à glace, véhicule publicitaire... suivant faisabilité et avis technique :.....			
- Prix pour la saison au m <sup>2</sup> occupé pour l'année.....	37,08	37,08	37,08
<b>Occupation saisonnière - terrasse du 30 avril au 15 octobre.....</b>			
Terrasse limitée à 45m <sup>2</sup> sur l'esplanade, trottoir ou emplacement de stationnement .....			
suivant faisabilité et avis technique :			
- Prix pour la saison au m <sup>2</sup> .....	23,69	23,69	23,69
Objets publicitaires, porte menus, rôti soires, étalage, bacs à glace, véhicule publicitaire... suivant faisabilité et avis technique.....			
- Prix pour la saison au m <sup>2</sup> occupé.....	18,54	18,54	18,54
Bacs à fleurs décoratifs à l'initiative d'un commerçant.....			
<b>Occupation du domaine public pour travaux * suivant faisabilité et avis technique :</b>			
De 1 à 30 jours - Benne déchets et/ou dépôt de matériaux non clôturé.....			
- Le m <sup>2</sup> au sol et par jour.....	2,88	2,88	2,88
Au-delà de 30 jours - Benne déchets et/ou dépôt de matériaux non clôturé.....			
- Le m <sup>2</sup> au sol et par jour.....	3,61	3,61	3,61
<b>Palissade de chantier - clôture.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	1,85	1,85	1,85
<b>De 1 à 3 semaines - Echafaudage.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	2,88	2,88	2,88
<b>Au-delà de 3 semaines - Echafaudage.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	3,61	3,61	3,61
<b>De 1 à 3 semaines - Bungalow de chantier.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	1,91	1,91	1,91
<b>Au-delà de 3 semaines - Bungalow de chantier.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	2,47	2,47	2,47
<b>Autres équipements de chantier.....</b>			
- Le m <sup>2</sup> au sol par semaine.....	1,85	1,85	1,85
*Majoration de 30% pour occupation sur place de stationnement, application au forfait.....			
<b>Occupation du domaine public - marché hebdomadaire</b>			
<b>Marché - Abonnés</b>			
- le mètre linéaire équipement simple avec électricité.....	0,80	0,80	0,80
- le mètre linéaire équipement simple sans électricité.....	0,70	0,70	0,70
<b>Marché - Ambulants</b>			
- le mètre linéaire équipement simple sans électricité.....	1,50	1,50	1,50
En cas d'inobservation des clauses et conditions de la convention d'utilisation du domaine public ou pour un motif d'intérêt général, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation temporaire du domaine public peut-être suspendue ou révoquée par les autorités compétentes sans compensation financière.			
L'occupation ou l'utilisation du domaine public par un tiers implique la souscription par le tiers, d'une assurance couvrant tous les dommages et notamment la remise en état du domaine public.			
L'occupation illicite du domaine public peut entraîner une contravention de voirie (art. L.2132-1 du CG3P par renvoi aux articles. L.116-1 à L.116-8 du CVR) se rapportent à la violation d'un domaine public spécifique, le domaine public routier ou de grande voirie (art. L. 2132-2 du CG3P), ne visent pas les atteintes à la voirie routière.			
<b>COMMERCE</b>			
<b>REDEVANCE VITRINE DE FRANCE - Commerçants</b>			
- Montant de la redevance annuelle la 1 <sup>ère</sup> année.....	92	92	92
- Montant de la redevance annuelle la 2 <sup>ème</sup> année.....	65	65	65
Accès à la gestion de la fiche signalétique du commerce/La géolocalisation/Les jours et horaires d'ouverture/La possibilité d'ajouter 3 photos (vitrine, intérieurs)/La possibilité de présenter l'offre de produits et services (descriptif produits et marques distribués,services proposés...)/Les liens Internet et Facebook/ La possibilité de promouvoir 15 bons plans par an			